

A Albi, le 7 août 2015

Propreté : un aspirateur électrique de voirie à Albi

Depuis quelques jours, vous pouvez croiser ce nouveau matériel électrique (Glutton®) dans rues piétonnes de la ville d'Albi.

Dans le cadre d'une adaptation continue des moyens déployés et de la recherche d'une efficacité



optimale, le service Gestion des déchets – Propreté de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a opté pour un aspirateur écologique de voirie pour desservir les rues piétonnes du centre-ville historique de la ville d'Albi.

En effet, malgré près de 600 corbeilles de rues et une centaine de distributeurs de sacs à déjections canines sur le territoire d'Albi, le maintien de la propreté nécessite le

déploiement d'hommes à pied pour procéder à des interventions manuelles de balayage des rues, trottoirs et divers espaces publics.

Ce nouveau matériel sera déployé sur l'hyper-centre de la ville d'Albi et principalement ses rues piétonnes qui nécessitent des interventions tout au long de la journée, conséquences de l'attrait touristique du centre historique et notamment de la cité épiscopale.

Son utilisation permet une nouvelle appréhension des tâches de balayage manuel. Si le traditionnel balai et la pelle font toujours partie de la panoplie des outils utilisables par l'agent, c'est l'aspiration (à énergie électrique) qui produira le nettoyage escompté.

En effet, mégots, canettes, papiers gras, bris de verre et même déjections canines seront aspirés par cette machine, qui n'est plus une contrainte (plus de chariot à tirer ou à pousser) pour l'agent mais véritablement une assistance au nettoyage.

La vitesse de déplacement de l'engin permet plusieurs passages dans les rues piétonnes et cela en toute discrétion car cet aspirateur de voirie est mû par un moteur électrique dont les batteries lui assurent par ailleurs une autonomie de 8 heures.

L'aspirateur, silencieux et maniable circule avantageusement au milieu des piétons tout en interférant très peu avec les différents usages du domaine public.

Nous rappelons à cette occasion que la propreté de nos rues est une responsabilité partagée entre la collectivité, les usagers et les citoyens.

Le saviez-vous ?

- Il est de votre responsabilité de nettoyer votre devant de porte (trottoirs, accotements et caniveaux attenants à votre propriété).
- Jeter ses déchets, abandonner des objets, laisser les déjections de son chien sur la voie publique est interdit et reste passible d'une amende.

Descriptif du matériel :

Coût unitaire : 12 900 € H.T.

Autonomie : 8 heures minimum

Niveau sonore : 55 dB à 4 mètres (sachant que le niveau de bruit d'une conversation courante se situe entre 60 et 70 dB)

La propreté sur l'Albigeois en chiffres (2014) :

58 équivalents temps plein (71 agents)

22 véhicules

1 395 tonnes de déchets de balayage

55 tonnes de déchets des marchés de plein vent

524 600 sacs à déjections canines

13 200 sacs de chariots de balayage

25 700 sacs de corbeilles

674 tonnes de cartons collectés

661 m² de surface de graffitis traités

Contact presse

Yann Wargny – 05 63 76 05 31 – yann.wargny@grand-albigeois.fr